



CONDITIONS DE SOUTIEN FINANCIER DU CIMPA AUX ÉCOLES EN PARTENARIATS

Toute École en Partenariat (EMA, EMALCA, SEAMS, WAMS) bénéficiant d'un soutien financier du CIMPA doit se conformer aux règles décrites ci-dessous. Le non-respect de ces règles pourra entraîner l'annulation du soutien financier et le refus de toute demande de soutien future faite par les organisateurs ou leur institution.

UTILISATION AUTORISÉE : Au moins les $\frac{2}{3}$ du soutien financier du CIMPA doivent être utilisés pour couvrir les frais de voyage et de séjour de jeunes chercheurs (de moins de 38 ans ou ayant obtenu leur doctorat récemment) issus de pays voisins. Le pays organisateur est tenu de financer la participation de ses jeunes mathématiciens ; néanmoins, en cas de grandes difficultés financières, le CIMPA pourra fournir un support financier pour quelques participants locaux. Au plus $\frac{1}{3}$ du soutien financier du CIMPA pourra être utilisé pour couvrir les frais des intervenants (voyage en classe économique et/ou frais de séjour).

NON ADMIS :

- Remboursements de participants ayant leur affiliation dans un pays développé (même si originaires d'un pays en développement).
- Frais d'inscription, frais pour notes de cours, dépenses d'organisation.
- Le CIMPA ne soutient aucune activité dans laquelle les intervenants sont rémunérés (quel que soit le support financier utilisé à cette fin).
- Le CIMPA ne remboursera pas aucun versement en liquide aux participants. Les remboursements pour des dépenses de logement ou de nourriture se feront sur présentation de factures globales (concernant tous les participants couverts par le CIMPA).
- Le CIMPA ne remboursera aucun billet en cas d'échec dans l'obtention d'un visa.

COORDONNÉES BANCAIRES : Les organisateurs doivent ouvrir un compte bancaire spécifique mentionnant le nom de l'activité, ou utiliser un compte bancaire de l'institution ou de l'université. Envoyer le nom et le numéro du compte bancaire ainsi que le Bank Identifier Code (BIC) (ou SWIFT) à cimpa@unice.fr. Envoyer également le nom et l'adresse de la banque/succursale et si possible le International Bank Account Number (IBAN). Tous les paiements seront effectués par virement bancaires en euros.



AVANCE DU PAIEMENT: Pour recevoir 50% du soutien financier du CIMPA, vous devez envoyer par email à cimpa@unice.fr la liste des participants (avec âge et statut) qui bénéficieront d'un support du CIMPA avec le détail des montants prévus pour chacun d'entre eux (frais de voyages et de séjour).

RAPPORT: Un rapport scientifique, administratif et financier devra être soumis au plus tard un mois après l'école. La partie financière comprendra la liste de tous les soutiens financiers reçus et un tableau des dépenses détaillant les frais de voyage et de séjour pour chacun des participants financés par le CIMPA. Inclure également la liste de tous les participants avec noms, affiliations, statuts, et adresses email.

PAIEMENT FINAL: Pour recevoir le solde du soutien financier du CIMPA, vous devez envoyer par courrier recommandé au CIMPA (28, Avenue Valrose, Campus Valrose, 06108 Nice cedex 02, France) les documents originaux suivants:

- Reçus originaux signés pour chaque subvention individuelle CIMPA attribuée avec photocopie du document d'identité du bénéficiaire,
- Titres de transports originaux, cartes d'embarquement et reçus,
- Originaux des factures d'hôtels et reçus correspondants,
- Originaux des factures/reçus pour toute autre dépense réalisée avec le soutien du CIMPA.

Avant d'envoyer les originaux il vous est conseillé de les scanner et d'envoyer les fichiers à cimpa@unice.fr.